



N° 21
Juin
2019

Le mot du Maire

Le présent Echo de COURLANS laisse une place importante au Budget Primitif 2019, lequel a été voté lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril.

Mais tout d'abord, un bref rappel des principaux faits de 2018.

- Mise en place d'un ramassage scolaire gratuit pour les parents, des élèves de Chilly le Vignoble et du hameau de Chavannes
- Acquisitions de terrains pour extension du cimetière et création d'un parking sécurisé pour les riverains et l'accès aux commerces de l'avenue de Chalon.
- Vente de l'ancienne école maternelle et du local technique.
- Déplacement du monument aux morts.
- Aménagement d'une voie douce entre Chilly le Vignoble et Courlans en partenariat avec ECLA

Alain PATTINGRE

Budget Primitif 2019

Résultats du compte administratif 2018 :

Dépenses de Fonctionnement : 446 552,04 €
Recettes de Fonctionnement : 557 432,98 €

Dépenses d'Investissement: 120 442,38 €
Recettes d'Investissement : 29 781,99 €

Excédent de Fonctionnement : 110 880,94 €
Déficit d'Investissement : 90 660,39 €
Résultat de clôture : 20 220,55 €

Sur proposition de la Commission des Finances et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des trois taxes à leur niveau de 2018 pour 2019.

Vote du budget 2019 :

Équilibré en recettes et dépenses à 485 519 € en Fonctionnement et à 386 903 € en Investissement.

Les principaux investissements 2019 :

- 1) Aménagements de sécurité sur la RD 678 (46 832,3€)
- 2) Réhabilitation des anciens bâtiments de la gare en locaux communaux (travaux réalisés sur 2 années pour un montant total de 113 000 € (63 000 € en 2019).
- 3) Création d'un parking sécurisé pour les riverains et l'accès aux commerces de l'avenue de Chalon (50 000 €)
- 4) Aménagement de sécurité sur voie communale rue de la Fontaine (9 411,60 €)
- 5) Aménagements de l'accueil de la mairie (10 000 €)

Des demandes de subvention ont été faites. D'ores et déjà une aide de 7 500€ a été attribuée au titre du produit des amendes de police pour l'aménagement de sécurité de la RD 678.

Quelques réflexions sur le budget

Pour les dépenses de Fonctionnement, on constate une certaine maîtrise : seulement 6 100€ de plus que l'année précédente malgré l'augmentation du coût des charges

Recettes de Fonctionnement

Dotation Globale et Forfaitaire : pour notre commune, l'État attribuait 92 316,00 € en 2014. En 2018, le montant de cette DGF n'était plus que de 64 080,00 € soit une diminution de 30 %

Endettement

En 2018, le montant de l'annuité de la dette s'élevait à 59 839,59 €.

En 2020, il sera de 40 989,96 € (fin du remboursement pour le groupe scolaire)

Le BP 2019 en tient compte et les opérations évoquées ci-avant seront réalisables grâce aux recettes d'investissement, aux subventions diverses et à un nouvel emprunt.

Déplacement du monument aux morts

Le 11 novembre 2018, marquait le 100^{ème} anniversaire de l'armistice. La municipalité a alors décidé à l'unanimité le déplacement du monument aux morts situé au bord de la Route Départementale vers un endroit répondant mieux à des conditions de sécurité. Il a donc été restauré et déplacé en face de l'ancienne gare. La population a eu l'occasion malgré une météo peu clémente de venir massivement assister au centenaire de la commémoration de l'armistice.



Ecole

Les préinscriptions pour la rentrée 2019 sont ouvertes pour les enfants dès l'âge de 2 ans. Pensez à inscrire vos enfants au secrétariat de Mairie avant le 5 juillet.

La fête de l'école aura lieu le samedi 29 juin à partir de 10h30. A cette occasion, la municipalité offre le verre de l'amitié.

Gendarmerie nationale

Modification des horaires d'accueil du public

A compter du **lundi 03 juin 2019**, les horaires d'ouverture de la **Brigade de Lons-le-Saunier** sont modifiés.

En semaine, l'accueil du public se fera désormais de **08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**, au lieu de 19h00.

Les horaires des dimanches et jours fériés ne changent pas, ils sont toujours de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Les horaires d'ouverture de la Brigade de Clairvaux les Lacs restent les mêmes, l'accueil du public continuant à se faire les mercredis matins et samedis matins de 08h00 à 12h00.

En dehors des heures d'ouverture au public, ou en cas d'urgence, la Gendarmerie reste toujours joignable, 24h/24 et 7j/7, par le biais du téléphone au 17 ou par les interphones installés devant chacune des brigades de gendarmerie.

Infos diverses

Incivilités

De plus en plus d'incivilités sont à déplorer au city stade et en divers endroits de la commune. Soyons vigilants et responsables pour que le village reste un endroit où il fait bon vivre.

Chiens potentiellement dangereux (pouvoirs du maire)

Lorsqu'un chien ou tout animal est susceptible de présenter un danger, le Maire, en application de l'article L.211.11 du Code Rural, peut prescrire au propriétaire de l'animal, de prendre des mesures pour prévenir le danger et en cas d'inexécution de la prescription, le Maire peut prendre un arrêté de placement de l'animal (fourrière par exemple).



Utilisation d'un matériel bruyant

Arrêté préfectoral du 13 mars 2012.

<http://www.jura.gouv.fr/content/download/6480/47824/file/AP%20bruit%20voisinage.pdf>

Jours de semaine (du lundi au samedi) : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 20h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 – 12h00



Brûlage des herbes, broussailles et autres déchets

Il est rigoureusement interdit par arrêté préfectoral. Il convient d'utiliser la déchetterie située sur le territoire de la commune de MESSIA SUR SORNE

Fibre optique

(Inauguration prévue le 4 juillet)

La communauté d'agglomération de Lons le Saunier entre dans l'ère de l'internet à très haut débit. Le déploiement de la fibre optique a commencé en 2016 pour la ville de Lons le Saunier et en 2018 pour les communes de l'agglomération. Le périmètre de l'agglomération est partagé en 2 zones ; une zone privée où intervient l'opérateur Orange et une zone publique où le déploiement est mis en œuvre par le Département.

Courlans est situé dans la zone privée.

La fibre permet d'obtenir au sein d'un foyer ou d'un local professionnel un débit beaucoup plus élevé que l'ADSL, ce à n'importe quelle distance séparant l'abonné du central téléphonique.

La fibre est beaucoup plus fiable, car elle est composée d'un fil de verre qui conduit la lumière. Le signal donné à la fibre peut transporter de grandes quantités de données sur de longues distances.

Grâce au Très Haut Débit (THD), chaque membre du foyer peut profiter au maximum d'internet sans perte de débit.

Chacun ne dérange pas l'autre dans les usages « gourmands » comme la télévision ou les jeux. Le téléphone est de meilleure qualité avec des conversations plus fidèles.

Usages futurs : développement du télétravail, télé médecine.

Déroulement des travaux : après étude technique et implantation des armoires où sera amenée la fibre, cette dernière sera tirée en des points de branchement à proximité des habitations qui seront alors considérées comme éligibles. L'éligibilité d'un logement peut être vérifiée sur reseaux.orange.fr **Il appartient alors aux habitants de souscrire à la fibre auprès d'un opérateur.** Un technicien mandaté par le fournisseur d'accès à internet procède à l'installation et vérifie le bon fonctionnement.

Une participation aux frais de raccordement est demandée par le fournisseur d'accès à internet. Elle est variable et peut être ramenée à 0 € selon les périodes commerciales.

Le déploiement du réseau est progressif. Pour connaître en temps réel les adresses rendues éligibles, il est possible de consulter le site <https://reseaux.orange.fr/CARTES-de-couverture/fibre-optique>

Avec les offres « fibre » il est constaté une augmentation du prix du forfait entre 5 et 10 € souvent liée à une montée en gamme de l'offre. (TV HD, Netflix...)

Merci de respecter scrupuleusement les horaires d'ouverture du secrétariat au public

Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00

Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

Tél : 03 84 47 12 05 – Fax : 03 84 47 35 31

Courriel : mairiedecourlans@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.courlans.fr>

Permanences de Monsieur le Maire et d'un Adjoint : chaque jeudi de 18h00 à 19h00 (il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie)

Directeur de la publication : Alain PATTINGRE

Rédaction: Jean-Gérard GROS

page 4